



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux de CDI est très élevé (82 %) mais inférieur à la moyenne du secteur.

Hors CDD, les autres types de contrats (stagiaires, contrats aidés, ...) sont peu mobilisés.



STABILITÉ DU TAUX DE CDD

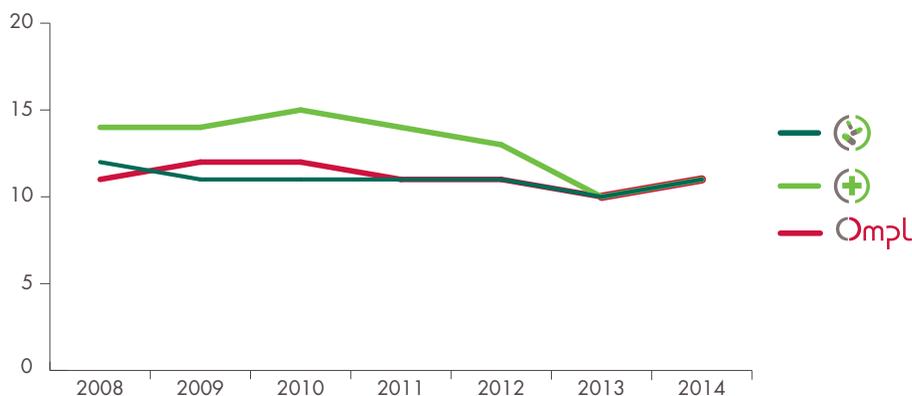
Le taux de CDD évolue peu sur la période.

Répartition des salariés par type de contrat de travail (en %)

Contrats de travail			Ompl
CDI	82,21	85,51	84,83
CDD	10,93	10,95	11,02
Apprentissage	6,06	2,64	2,17
Autres contrats*	0,69	0,65	1,66
Non-déterminés ¹	0,10	0,25	0,31
Ensemble	100	100	100

* Autres contrats = stagiaires, contrats aidés...

Évolution du taux de CDD



1. Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.

Secteur santé

Branche professionnelle

Pharmacie d'officine

**MAJORITÉ DE FEMMES EN CDI**

Les femmes en CDI représentent la plus grande proportion de travailleurs salariés de la branche (72 %).

**CDD PLUS FRÉQUENT POUR LES JEUNES**

Les salariés de moins de 35 ans sont trois fois plus souvent recrutés en CDD que ceux de la tranche d'âge intermédiaire.

**TEMPS DE TRAVAIL SIMILAIRE SELON LES CONTRATS**

Les salariés à temps partiel sont recrutés dans des proportions similaires en CDI et en CDD.

Répartition des types de contrat de travail en fonction du genre

Contrats de travail					Ompl	
CDI	72,45 %	9,77 %	77,62 %	7,89 %	71,05 %	13,79 %
CDD	8,80 %	2,13 %	9,32 %	1,63 %	8,71 %	2,31 %
Apprentis	5,38 %	0,68 %	2,34 %	0,30 %	1,79 %	0,37 %
Autres	0,47 %	0,22 %	0,47 %	0,16 %	1,08 %	0,58 %
Non déterminés ¹	0,07 %	0,02 %	0,22 %	0,05 %	0,24 %	0,09 %
Ensemble	87,18 %	12,82 %	89,98 %	10,02 %	82,86 %	17,14 %

Répartition des types de contrat de travail en fonction de l'âge

Tranches d'âge	CDI	CDD	Apprentis	Autres	Non déterminés ¹
< 35 ans	67,40 %	17,58 %	13,72 %	1,20 %	0,09 %
35-49 ans	94,10 %	5,53 %	0 %	0,25 %	0,12 %
50 ans et plus	93,67 %	5,88 %	0 %	0,35 %	0,10 %
< 35 ans	71,81 %	19,93 %	7,06 %	0,95 %	0,25 %
35-49 ans	93,26 %	6,02 %	0 %	0,39 %	0,34 %
50 ans et plus	94,19 %	4,92 %	0 %	0,54 %	0,34 %
Ompl					
< 35 ans	70,43 %	20,14 %	5,64 %	3,46 %	0,33 %
35-49 ans	93,33 %	5,82 %	0 %	0,47 %	0,38 %
50 ans et plus	94,42 %	4,59 %	0 %	0,63 %	0,36 %

Répartition des CDI et CDD par temps de travail

Temps de travail					Ompl	
	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD
Temps complet	59,85 %	59,05 %	61,40 %	61,28 %	66,20 %	65,49 %
Temps partiel	40,15 %	40,95 %	38,60 %	38,72 %	33,80 %	34,51 %

1. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



NUANCES SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Le recrutement en CDD est principalement mobilisé pour les cadres et les employés. Pour les professions intermédiaires et les cadres c'est le CDI qui est plutôt privilégié.



QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

La part de CDD au sein de la branche varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Corse (15 %) et atteint un minimum pour les Hauts-de-France (9 %).

Répartitions des CDI et des CDD par catégorie sociale

Catégories sociales					Ompl	
	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD
Cadres	82,82 %	15,65 %	83,62 %	14,88 %	84,74 %	12,81 %
Professions intermédiaires	85,55 %	8,67 %	86,87 %	8,79 %	85,85 %	9,55 %
Employés	67,32 %	11,85 %	85,22 %	11,21 %	84,66 %	10,86 %
Ouvriers	82,18 %	9,80 %	85,01 %	10,99 %	81,80 %	13,89 %
Ensemble	82,21 %	10,93 %	85,51 %	10,95 %	84,83 %	11,02 %

Taux de CDD par région (en %)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	10,76	11,09	10,83
Bourgogne-Franche-Comté	9,71	10,33	10,36
Bretagne	13,08	12,27	11,75
Centre-Val de Loire	9,47	8,30	8,97
Corse	15,24	9,45	10,88
DOM	11,82	10,64	12,35
Grand Est	9,59	9,71	9,65
Hauts-de-France	9,41	9,74	9,57
Île-de-France	10,11	11,07	12,34
Normandie	11,94	11,39	10,64
Nouvelle-Aquitaine	11,73	10,56	10,39
Occitanie	11,98	11,39	11,21
Pays de la Loire	11,92	11,73	11,17
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,81	11,09	10,96
Ensemble	10,93	10,95	11,02

ND: Salariés dont la catégorie sociale ou la durée du temps de travail n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.